

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NUMERO DE LA DELIBERATION

Affaire n° 37/09
Président du Comité Syndical

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation

20/02/09

Date d'affichage

20/02/09

Objet de la Délibération

2009-03-07

Demande de subvention 2009 à la
Région au titre de l'ingénierie
territoriale

L'an deux mille neuf

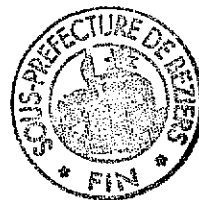
Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Poujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).



SOUS-PREFECTURE
REÇU
20 MARS 2009
SERVICE COORDONNATEUR

Acte révisé le 09/03/09

après dépôt en Préfecture

le 09/03/09

et publication de notification
après dépôt en Préfecture

Objet : Demande de subvention 2009 à la Région au titre de l'ingénierie territoriale

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le principe d'une demande de subvention auprès de la Région Languedoc-Roussillon, pour un montant de 50.000 €, au titre de l'ingénierie territoriale, estimée à 287.900 €.

Les modalités d'appréciation de l'autofinancement par les services de la Région nous amènent à revoir l'assiette de l'opération, appréciée dorénavant à 155.177 € et donc à modifier le plan de financement comme suit :

- Union Européenne : 25.960 €
- Région Languedoc-Roussillon : 50.000 €
- Département : 57.867 €
- Contributions locales : 21.350 €

étant précisé que :

- les cofinancements avancés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un *pro rata* du financement général du Syndicat Mixte,
- le coût de l'ingénierie a été calculé en affectant 50% des coûts salariaux du Directeur et des Chargés de Mission.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'agréer cette modification dans le calcul de l'assiette de l'opération concernée et de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'agréer cette modification dans le calcul de l'assiette de l'opération concernée et autorise le Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,
Francis BOUTES

